


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 34/2022

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
 Reçu en préfecture le 14/04/2022
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20220413-2022DELIB34-DE

DATE DE CONVOCATION : 04/04/2022	L'an deux mil vingt-deux le treize avril à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 13/04/2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 0 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine. <i>Étaient représentés :</i> URAS Michaël, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Demande de subvention pour investissement forestier (Prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE)</i>	<i>Procuration donnée :</i> URAS Michaël a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0	Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de prolonger le chemin Gérard AUDOUZE d'environ 500 mètres linéaires et de créer par la même occasion une place de dépôt et retournement. Un plan d'implantation fourni par les services de l'ONF est joint à la présente délibération. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 36 230.00 € HT, le coût estimatif de la maîtrise d'œuvre s'élève à 10 % du montant des travaux soit 3 623.00 € HT et le coût de l'accompagnement de l'ONF (Assistance Technique à la Conduite de Dossier - ATCD) s'élève à 1 850.00 € HT. Cet ATCD consiste en l'accompagnement des services de l'ONF pour le dépôt et le suivi des dossiers de demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région (40 % du montant HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre) :	15 941.20 €
- Fonds communaux :	25 761.80 € *

* Reste à charge HT car TVA récupérée pour les dépenses d'investissement dans le budget bois

Madame la Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour demander une subvention, avec l'assistance de l'ONF, au titre de la mesure 4.3B du FEADER.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré,
par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :**

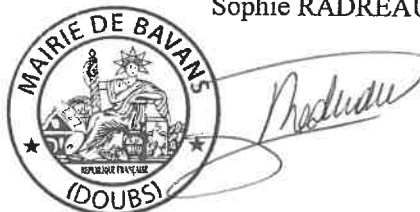
- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 13/04/2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/04/2022







Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20220413-2022DELIB34-DE

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
 Reçu en préfecture le 14/04/2022
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20220413-2022DEL1834-DE



-  Parcelle Forestière
-  Section existante
-  Section n° 1 : 500 m
-  Section n° 2 : 600 m
-  Place de dépôt
-  retournement à créer

Commentaires



Echelle : 1 : 7500

Auteur :

10/03/2022

© IGN / CNF : Toute reproduction interdite

Prolongement chemin G. AUDOUZE

FC de BAVANS



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20220413-2022DELIB34-DE